

**Mémoire sur la réforme électorale**

**Présenté au Comité spécial sur la réforme électorale**

**Par les étudiants du cours *POLS\*3050 : Partis politiques, élections et groupes de pression du Canada* [*Canadian Political Parties, Elections and Pressure Groups*] (F16) de l'Université de Guelph**

**Le 7 octobre 2016**

## **Introduction**

Le présent mémoire sur la réforme électorale est présenté par les étudiants du cours *POLS\*3050 : Partis politiques, élections et groupes de pression du Canada* [Canadian Political Parties, Elections and Pressure Groups] (F16) de l'Université de Guelph. Vingt-quatre étudiants sont inscrits à ce cours donné par M<sup>me</sup> Tamara A. Small (professeure agrégée, Département de science politique).

Dans le cadre de ce cours, nous devons entreprendre un processus pour nous instruire à l'égard du système électoral et de la réforme au Canada en vue de recommander ou non l'adoption d'un nouveau système. Nous n'avons pas examiné les questions portant sur le vote obligatoire ou le vote en ligne.

Le présent mémoire est structuré de la façon suivante : nous passerons brièvement en revue le processus utilisé pour formuler nos recommandations, nous présenterons nos recommandations ainsi que leurs justifications et nous terminerons avec une brève description des auteurs du présent mémoire.

## **Notre processus**

La question au cœur de notre travail était la suivante : *Le Canada doit-il conserver le système électoral en vigueur actuellement ou doit-il en adopter un nouveau?*

Pour y répondre, nous avons entrepris un processus en trois phases :

**Première phase – Étude :** Pour établir une compréhension commune à l'égard de la réforme et des systèmes électoraux, sept groupes d'étudiants ont été formés, qui ont chacun réalisé une présentation portant sur l'un des principaux systèmes électoraux. Les groupes étaient répartis comme suit :

### **Système majoritaire uninominal à un tour (SMUT)**

Declan Lawrence  
Ileah Rindfleisch  
Dennis Ross  
Megan Spencer-Enright

### **Vote préférentiel (VP)**

Elizabeth Brown  
Brandon Mank  
Courtney Robertson  
Philip Sheppard

### **Scrutin à deux tours (SDT)**

Daniel Attard  
Gabriel Broderick  
Rebecca Dudgeon  
Jamiee Jeffries

**Liste du parti**

James Lemcke  
Amanda Mast

**Vote unique transférable  
(VUT)**

Julien Pinsonneault  
Haley Russell  
Samuel Turner

**Représentation  
proportionnelle mixte  
(RPM)**

Camilla Bagby-Grajales  
Ainsley Black  
Filip Cevriz  
Manpreet Parmar

**Réforme électorale à Westminster**

Krish Chatterjee  
Benjamin From  
Mason Huycke

Nos présentations étaient axées sur la structure du bulletin de vote, la magnitude des circonscriptions et les formules électorales du système principal ainsi que sur leurs avantages et leurs inconvénients. Elles portaient aussi sur les autres pays qui utilisent ces systèmes à des fins de comparaison avec notre système actuel, à savoir le SMUT. Le travail final prenait la forme d'une présentation contextuelle qui abordait la réforme électorale à l'échelon provincial au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. C'était, en quelque sorte, à mi-chemin entre un débat d'érudits et un débat populaire.

Nous avons fait les lectures suivantes :

Pilon, Dennis. « Party Politics and Voting Systems in Canada », *Canadian Parties in Transition Fourth Edition*, sous la direction d'Alain-G. Gagnon et A. Brian Tanguay). Toronto, University of Toronto Press, 2016.

Courtney, John C. « Chapter 6: Representation, Plurality Voting and the Democratic Deficit », *Elections*, Vancouver, UBC Press, 2004.

**Deuxième phase – Réflexion :** À la lumière des connaissances que nous avons acquises lors de la première phase du processus, nous avons tous rédigé individuellement un document de réflexion dans lequel figuraient nos préférences personnelles relativement à la question de savoir si le Canada devait conserver le système électoral actuellement en vigueur ou s'il devait en adopter un nouveau. Nous devons tenir compte de nos valeurs à la lumière des principes énoncés dans le document intitulé *Le point sur l'étude du Comité spécial sur la réforme électorale* (c'est-à-dire l'efficacité et la légitimité, la participation, l'accessibilité et l'inclusion, l'intégrité et la représentation locale). Nous

devions aussi tenir compte de notre réflexion à l'égard de l'information recueillie dans des documents de recherche, y compris les revues spécialisées, les livres, les chapitres, les reportages des médias, les publications gouvernementales, etc. Le document de réflexion comptait entre 750 et 1 000 mots.

**Troisième phase – Débat :** Le 6 octobre 2016, nous nous sommes tous réunis pour débattre de la réforme électorale au Canada. Nous avons d'abord fait une courte présentation individuelle portant sur notre document de réflexion, qui représentait notre choix personnel. En voici le résumé :

<b>RPM</b>	11
<b>VUT</b>	6
<b>VP</b>	1
<b>SMUT</b>	1
<b>SDT</b>	1

Ensuite, nos discussions ont principalement été axées sur deux systèmes, à savoir la RPM et le VUT, à titre de véritables options relativement à la réforme électorale au Canada.

**Recommandations :** À la suite de notre débat, nous avons formulé les trois principales recommandations suivantes :

**Première recommandation :** De façon unanime, nous recommandons que le Canada abandonne le SMUT pour les motifs suivants :

- Le SMUT n'est pas un système proportionnel; par conséquent, ses résultats ne reflètent pas exactement l'opinion des Canadiens (particulièrement en ce qui a trait à l'appui aux petits partis et aux opinions des minorités [par exemple les femmes et les peuples autochtones]). La proportionnalité dans un système électoral relève de la plus haute importance pour nous.
- Le SMUT donne lieu à un trop grand gaspillage de votes. Nous estimons cela injuste.
- Les gouvernements faussement majoritaires sont trop fréquents. Cela est aggravé par un faible taux de participation électorale au Canada.
- Les inégalités à la Chambre des communes engendrent la méfiance à l'égard des élus et du système électoral dans son ensemble.

**Deuxième recommandation :** Dans une décision unanime, nous convenons que la proportionnalité *doit* être un élément fondamental de tout système électoral que le Comité choisira pour le Canada. Les systèmes majoritaires ne tiennent pas compte de la proportionnalité, et nous ne croyons pas qu'ils devraient être examinés en tant que véritables options pour le Canada.

**Troisième recommandation :** Dans une décision unanime, nous convenons que le système électoral que le Comité choisira doit respecter le maintien de la représentation locale. Les Canadiens doivent avoir la possibilité de choisir leurs porte-parole et doivent être en mesure de responsabiliser ces derniers relativement aux élections. Nous convenons qu'il s'agit de l'un des aspects du SMUT qu'il serait important de maintenir.

Nous n'avons pas été en mesure de formuler une recommandation unique à l'égard d'un système électoral pour le Canada. Finalement, 13 d'entre nous appuient la RPM, et 7 autres appuient le VUT. Nous présentons ci-dessous les raisons pour lesquelles nous appuyons ces systèmes. Cela dit, les deux systèmes respectent la proportionnalité et la représentation locale, qui, comme nous l'avons mentionné, devraient être des principes fondamentaux quant à la réforme électorale au Canada.

#### **Justification de la représentation proportionnelle mixte**

- Elle maintient certains aspects du SMUT, et, par conséquent, facilite la transition vers un nouveau système.
- Elle est plus économique et plus rapide que le VUT, tant au moment de la mise en œuvre que de la réalisation; une transition simplifiée signifie qu'il y aura des coûts moins élevés liés à la sensibilisation, et un décompte simplifié signifie que la tenue d'élections sera moins coûteuse.
- Il existe de solides exemples de pays qui ont fait une transition d'un système semblable au nôtre vers ce système, comme l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande.

#### **Justification du vote unique transférable**

- Il fait en sorte que la représentation locale demeure à l'échelle régionale.
- L'imputabilité d'un député envers l'électorat; tous les députés demeurent imputables envers ceux qui les élisent.
- Il y a moins de gaspillage des votes.
- Il y a un plus grand choix de candidats.
- Il crée davantage de moyens de joindre les députés.

## **À propos de nous**

Nous sommes un groupe d'étudiants inscrits au cours *POLS\*3050 : Partis politiques, élections et groupes de pression du Canada* de l'Université de Guelph, donné par M<sup>me</sup> Tamara A. Small. Nous suivons ce cours pour un crédit facultatif, dans le cadre de divers programmes universitaires.

Dans le plan de cours, il est indiqué que ce cours « met l'accent sur le processus politique plutôt que sur les structures gouvernementales. Les sujets abordés comprennent notamment le rôle des partis politiques, des groupes de pression, le système électoral et l'exercice du droit de vote et leur incidence sur la nature du Canada en tant qu'État démocratique. » [TRADUCTION] Le cours est axé sur les partis et sur les élections au fédéral et vise à offrir ce qui suit :

- une compréhension du système électoral canadien dans une perspective historique et contemporaine;
- une compréhension des principaux acteurs politiques (partis politiques, candidats, groupes d'intérêt);
- une occasion de faire un lien entre les véritables événements de la vie politique et les publications savantes sur les élections.

La version finale du présent mémoire a été rédigée par les étudiants suivants, inscrits au cours POLS\*3050 :

Daniel Attard	Benjamin From	Julien Pinsonneault
Camilla Bagby-Grajales	Mason Huycke	Ileah Rindfleisch
Ainsley Black	Jamiee Jeffries	Courtney Robertson
Gabriel Broderick	Declan Lawrence	Dennis Ross
Elizabeth Brown	James Lemcke	Haley Russell
Filip Cevriz	Brandon Mank	Philip Sheppard
Krish Chatterjee	Amanda Mast	Megan Spencer-Enright
Rebecca Dudgeon	Manpreet Parmar	Samuel Turner

La version finale du présent mémoire est présentée par Tamara A. Small.

Tamara A. Small, Ph. D.